

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – SAISON 2026-2027

Les aides financières sont cumulables.



Agence nationale du sport – Pass Sport

Bénéficiaires : en situation de handicap

- de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'AEEH
- de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'AAH

Montant : 50 € – Réduction immédiate lors de l'inscription (code reçu par courrier électronique).

Renseignements sur : www.pass.sports.gouv.fr

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA).



PASS'Région jeunes

Bénéficiaires : de 16 à 25 ans en IME-IMPRO

Montant : 60 €

Renseignements sur : auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes ou sur l'appli PASS'Région jeunes.

Nécessite de créer un compte pour commander la carte. L'établissement d'accueil doit valider la carte.

Renseignements au 04 86 27 98 50.

AUTRES DISPOSITIFS D'AIDE



Carte Tattoo Isère

Bénéficiaires : collégiens isérois en établissement public ou privé sous contrat ou établissements du secteur médico-éducatif.

La carte est valable pour toute la scolarité. La demande est seulement à faire en première année sur la plateforme « Tattoo Isère ». Il faut créer un compte.

Montant : 60 €.

Renseignements sur : isereconnect.fr/carte-tattoo.



Chèque Sport Échirolles

Bénéficiaires : habitants échirollois bénéficiant de l'AAH ou nés entre 2017 et 2019 dont les parents ont un quotient familial inférieur à 1852 €.

Faire la demande en se rendant dans les locaux d'OSE, 3 rue de la liberté.



Comités d'entreprise et Centres Communaux d'Action Sociale

Certains comités d'entreprise ou des Centres Communaux d'action sociale accordent des aides pour la pratique sportive des personnes handicapées.

Se renseigner auprès de ces organismes.